

s'établira à quelque 23 millions de dollars pour la prochaine année financière.

J'ai ici un état comparatif des dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 1957, ainsi que des crédits de l'année qui prendra fin le 31 mars 1962. J'y vois des chiffres très révélateurs. Par exemple, au titre des traitements et salaires des civils, en 1957, 7 millions de dollars; en 1961-1962, 11 millions de dollars. C'est une augmentation de 4 millions de dollars, ou de 60 p. 100.

Pour frais de voyage et de déménagement, \$735,000 en 1957 et \$971,000 en 1961-1962, augmentation de \$236,000 ou de 30 p. 100. L'affranchissement a coûté \$25,000 en 1957 et \$32,000 en 1961-1962, augmentation de \$7,000 ou de 30 p. 100. Le téléphone et les télégrammes ont coûté \$41,000 en 1957 et \$125,000 en 1961-1962, augmentation de \$84,000 ou de 200 p. 100.

Les rapports du ministère ont coûté \$79,000 en 1957 et \$119,000 en 1960-1961, ce qui représente une augmentation de \$40,000 ou de 50 p. 100. La papeterie a coûté \$95,000 en 1957 et \$189,000 en 1961-1962: c'est une augmentation de \$94,000 ou de 100 p. 100. Les matériaux et fournitures ont coûté un million de dollars en 1957 et \$1,912,000 en 1961-1962, soit une augmentation de \$901,000 ou de 90 p. 100.

La question qui devrait venir à l'esprit de tous les membres du comité est la suivante: s'il est vrai que les responsabilités du ministère augmentent de toutes sortes de façons et que des crédits plus élevés sont votés pour financer l'accroissement du personnel dans les divers services du ministère, nos producteurs primaires, nos pêcheurs canadiens, profitent-ils comme ils le devraient du programme du ministère et de l'effort déployé par le ministère pour aider l'industrie? Je n'ai pas l'intention de critiquer les employés du ministère et de l'Office des recherches sur les pêcheries, qui travaillent avec énergie et dévouement, ni de les tenir responsable des sérieux problèmes qui se posent aux pêcheurs et à l'industrie dans la conjoncture mondiale actuelle. Le fait est, cependant, qu'il faut faire quelque chose pour relever les revenus des pêcheurs au niveau de ce que gagnent les autres professions, afin de leur permettre, à eux et à leurs familles, de vivre convenablement.

Dans ma propre circonscription de Gloucester, l'industrie de la pêche fait vivre une forte proportion de la population, qui compte directement ou indirectement sur cette ressource primaire. Dans les provinces de l'Atlantique—et cela vaut pour ma propre circonscription—la pêche la plus importante est celle des poissons de fond, qui se subdivise en pêche en haute mer ou pêche hauturière et en pêche côtière. Parmi les poissons de fond, il y a la morue, l'aiglefin, le merlus, le charbonnier et d'autres variétés comme la plie, le

fétan et ainsi de suite, et surtout la morue qui est le poisson de fond le plus prolifique de la région et qui fournit de l'emploi au plus grand nombre de nos pêcheurs, même si d'autres poissons plats, ainsi que l'aiglefin, occupent aussi une place importante.

J'ai reçu, le 23 février, en réponse à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton*, les renseignements suivants au sujet des prix payés aux pêcheurs pour certaines espèces de poissons pendant les années 1945 à 1960 inclusivement, et j'aimerais citer ici quelques-uns de ces chiffres. Par exemple, en 1945, les pêcheurs du Nouveau-Brunswick ont touché en moyenne 3.52c. la livre pour la morue, tandis qu'en Nouvelle-Écosse, ils ont touché 3.51c., dans le Québec, 4.06c. et dans l'Île du Prince-Édouard, 3.71c. En 1955, dix ans plus tard, bien que le coût de la vie eût monté, les pêcheurs du Nouveau-Brunswick touchaient 2.56c. la livre de morue, comparativement à 3.36c. en Nouvelle-Écosse, 2.42c. au Québec, 2.67c. à l'Île du Prince-Édouard et 2.19c. à Terre-Neuve.

En 1957, deux ans plus tard, bien que le coût de la production et le coût de la vie eussent continué à monter, les pêcheurs du Nouveau-Brunswick touchaient 2.44c. la livre de morue, comparativement à 3.10c. en Nouvelle-Écosse, 2.12c. dans le Québec, 2.05c. à l'Île du Prince-Édouard et 2.17c. à Terre-Neuve. Et en 1960, d'après les derniers chiffres disponibles du Bureau fédéral de la statistique, les pêcheurs de morue au Nouveau-Brunswick touchaient 2.87c. comparativement à 3.45c. en Nouvelle-Écosse, 2.67c. dans le Québec, 2.75c. à l'Île du Prince-Édouard et 2.63c. à Terre-Neuve. Pendant la même période, les prix de l'aiglefin et des poissons plats variaient en conséquence.

En même temps, j'ai essayé d'obtenir des renseignements sur le prix au détail du poisson, notamment des filets congelés vendus sur le marché des États-Unis depuis cinq ou six ans, et je me suis servi des prix du marché américain parce que, comme nous le savons tous, ce marché absorbe de 60 à 70 p. 100 de toute notre production de poisson. Ces chiffres m'ont été fournis par l'entremise de l'ambassade du Canada à Washington, et je les ai obtenus du ministère américain intéressé. En 1955, les filets de morue se vendaient au détail, dans la région de Boston, 40c. la livre. En 1958, 46c.; en 1959, 47c.; en 1960, 47.7c. Pour la même période, en 1955, le prix au détail des filets d'aiglefin, d'après un échantillonnage effectué sur 33 de 36 villes américaines, était 46.7c. En 1958, 55c.; en 1959, 58.4c. et en 1960, 55.7c.

Bien que nos pêcheurs fussent payés environ 2½c. la livre de morue fraîche en 1955, environ ½c. de plus étant payée en Nouvelle-Écosse, le prix au détail des filets congelés